

Décret N°62-297/PR/SGG  
portant clôture de la Session Extraordinaire  
ouverte le 1er Juillet 1962 -

-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution  
de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

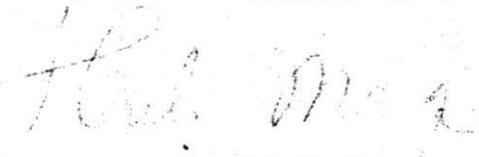
Article 1er - La Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale  
ouverte le 1er Juillet 1962 est déclarée close le 14 Juillet 1962.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal  
Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin  
sera/-

PORTO-NOVO, le 16 Juillet 1962

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	4
A.N.D.	5
Ministres	12
J.O.R.D.	1

  
Hubert MAGA